



Recommandation 501 (1967)¹

Evolution générale de la situation en Amérique latine

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. Considérant que l'intégration économique et politique est inscrite dans l'avenir des pays latino-américains ;
2. Considérant que ce processus ne cesse de se préciser, malgré les réticences naturelles des nations les plus développées, dont l'économie redoute les charges d'une intégration à l'échelle continentale ;
3. Estimant indispensable que les pays d'Europe portent une attention plus active au développement des pays latins d'Amérique auxquels les lie une civilisation commune et dont le sort influera directement ou indirectement sur celui de l'Europe ;
4. Se rendant compte que, si cette intégration est une chance historique pour l'Amérique latine, elle ne l'est pas moins pour l'Europe, quels que soient ses autres engagements intercontinentaux ;
5. Estimant souhaitable de rechercher les conditions les plus efficaces d'une politique commune de l'Europe envers l'Amérique latine ;
6. Estimant souhaitable que s'établissent des contacts permanents entre les organisations intergouvernementales européennes, en particulier le Conseil de l'Europe, et toutes les institutions latino-américaines dont le but est de préparer l'intégration politique et économique de ce continent,
7. Recommande au Comité des Ministres :
 - a. de tout mettre en oeuvre pour aboutir à un accord entre les pays d'Europe intéressés au développement économique et au progrès social de l'Amérique latine afin que soit préparée et assurée, sous forme de plans ou d'engagements pluri-annuels, une coopération permanente dans les domaines de l'enseignement, de la technique, de l'équipement et du crédit ;
 - b. d'encourager la recherche des moyens les plus appropriés pour améliorer les conditions de marché afin d'aider les pays latino-américains non en seule fonction des produits, mais aussi de leur situation économique et sociale ;
 - c. d'entreprendre à cet effet des études préliminaires en collaboration aussi bien avec les gouvernements latino-américains qu'avec des organismes tels que l'Organisation des Etats Américains (O.E.A.), l'Association latino-américaine de Libre-Commerce (A.L.A.L.C.), le Marché commun Centre-Américain, le "Groupe Andin" et la "Cuenca de la Plata".

1. Discussion par l'Assemblée le 27 septembre 1967 (12e séance) (voir [Doc. 2274](#), rapport de la commission politique). Texte adopté par l'Assemblée le 27 septembre 1967 (12e séance).

